



Conseil général Boussens

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE BOUSSENS
DU JEUDI 14 OCTOBRE 2010**

Présidence : M. Patrick ROBERT, Président

Présents : 37 membres

Excusés : 19 membres, soit :

MM. Michel Bailly, André Baumann, Pierre Borgeaud, Claude Burnier, Jacques Dufour, Silvano Cardamoni, Christian Eggenberger, Philippe Favre, Fredy Gaudard, Thierry Laville, Guy Martin, Pascal Morier, Jean-Claude Mounir,
Mmes Thérèse Corbaz, Monique Frias, Annick Gececi, Suzanne Hortig, Anne Martin-Lederrey, Catherine Seylaz

Absents : 8 (non excusés) membres, soit :

MM. Michel Arnaud, Jean Gumy, Philippe Monod,
Alexandre Popescu, Claude-Alain Potterat,
Jean-Pierre Tarayeff, Robert Tomatis
Mme Christine Arizanov,

ORDRE DU JOUR

- 1.- Appel, adoption du procès-verbal, assermentation de nouveaux membres du Conseil général, communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité
- 2.- Préavis municipal N° 3/2010 relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'année 2011
- 3.- Nomination d'un membre à la Commission de gestion de l'établissement scolaire de la Chamberonne, en remplacement de M. Silvano Cardamoni, démissionnaire
- 4.- Divers

1.- APPEL, ADOPTION DU PROCES-VERBAL, ASSERMENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL GENERAL, COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET DE LA MUNICIPALITE

L'ordre du jour est approuvé.

La secrétaire procède à l'appel.

Le procès-verbal est adopté. Il n'y a pas de nouveau Conseiller à assermenter.

COMMUNICATIONS DU BUEAU

Le Président nous informe qu'une pétition pour l'annulation de la mise à ban des places de parc situées à côté de la grande salle a été adressée à la Municipalité.

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

La manifestation organisée par le club de handball précédant la fête du 1^{er} août 2010 ayant rencontré peu de succès, la Municipalité hésite encore à renouveler cette expérience.

Suite à la pétition contre la mise à ban des places de parc situées à côté de la grande salle, la Municipalité envisage de libérer la moitié de la place.

2.- PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2010 relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'année 2011.

Monsieur Etienne Vermeulen nous donne lecture du rapport de la commission des finances, avec avis favorable.

Monsieur Mouron nous informe qu'il y a un écart de Fr. 50'000.-- dû au fait que lorsque le préavis N° 3/2010 a été rédigé, la Municipalité n'avait pas encore les chiffres de l'Etat sur les charges sociales. La Municipalité a donc extrapolé en se référant sur les chiffres des années précédentes.

Plus personne ne demande la parole. Le Président passe au vote.

Le Préavis N° 3/2010 relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'année 2011 est accepté à l'unanimité.

Le Président nous donne lecture de l'extrait du procès-verbal qui est également accepté.

3.- NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE DE LA CHAMBERONNE, EN REMPLACEMENT DE M. SILAVANO CARDAMONI, DEMISSIONNAIRE

Est élue, avec des applaudissements, Madame Chantal Seiffert.

4.- DIVERS

Monsieur Claude Rapin nous dit avoir participé à Lausanne à une exposition sur le Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL) et que notre commune en fait partie. Il demande quelques renseignements à ce sujet.

Monsieur Luc Mouron confirme en précisant que pour l'instant ce sont des projets en chantier sur le développement du Nord lausannois, en particulier le long du LEB, avec un horizon à 2020. Ceux-ci s'avèrent très compliqués et en sont encore au stade d'étude.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45.

Le Président

Patrick Robert



La secrétaire

Danièle Rochat

